

→ Fournisseurs et gestionnaires de réseaux ... qui fait quoi ?

Le fournisseur

→ Qu'est-ce qu'un fournisseur ?

Un fournisseur d'énergie me vend "au détail" l'électricité ou le gaz naturel qu'il a acheté(e) aux producteurs (centrales nucléaires ou thermiques, sources d'énergie renouvelable pour l'électricité, gisement pour le gaz naturel).

→ Quel est son rôle ?

C'est avec mon fournisseur que je conclus un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel. C'est lui qui me facture l'énergie que je consomme.

Pour toute question liée à la fourniture d'énergie, mon fournisseur est l'interlocuteur privilégié.

Les gestionnaires de réseaux

→ Qu'est-ce qu'un gestionnaire de réseau ?

Entre le lieu de production de l'énergie et mon logement/local, des **réseaux de transport et de distribution** acheminent l'énergie : câbles électriques pour l'électricité, conduites souterraines pour le gaz naturel.

- **Les réseaux de transport** sont les grandes infrastructures qui répartissent l'énergie sur l'ensemble du territoire (les "autoroutes" de l'énergie) ;
- **Les réseaux de distribution** sont les réseaux qui répartissent l'énergie entre plusieurs communes et, au sein d'une commune, entre plusieurs habitations (les "routes départementales" de l'énergie). Ces réseaux appartiennent aux collectivités locales.

→ Quel est leur rôle ?

Les gestionnaires de réseaux acheminent l'électricité / le gaz naturel jusqu'à mon logement/local, pour le compte de mon fournisseur ; Ils exploitent, entretiennent et développent les réseaux, en veillant à respecter des exigences de qualité et de sûreté.

Plus spécifiquement, **les gestionnaires de réseaux de distribution** :

- **garantissent la qualité et la continuité de l'énergie** livrée ;
- **assurent les services de dépannage électricité et dépannage gaz pour tous les consommateurs**, indépendamment du fournisseur ;

- réalisent d'autres prestations techniques, comme **l'entretien et le relevé des compteurs**.

Les missions des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution ne rentrent pas dans le champ de la concurrence : elles restent en monopole sur une zone géographique donnée.

Quel que soit mon fournisseur :

- . **La qualité de l'énergie qui arrive à mon compteur est la même** car elle dépend des gestionnaires de réseaux.
 - . **Le risque de panne est indépendant de mon fournisseur** car ce sont les gestionnaires de réseaux qui garantissent la continuité de l'énergie livrée.
 - . **Mon compteur reste le même** car ce sont les gestionnaires de réseaux qui effectuent son entretien et son relevé.
 - . **En cas d'urgence, les services dépannage Electricité et Gaz restent les mêmes** car ils sont assurés par les gestionnaires de réseaux.
-

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr :



Ou contactez-le :

